

*Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du conseil municipal, légalement tenue le 16 décembre 2024 sous la présidence de Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.*

---

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 25-01**

### **FIXANT DE NOUVEAUX TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE le Code municipal mentionne que la Municipalité de Lac-Bouchette doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

ATTENDU QU'il est nécessaire de le faire par règlement;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 25-01 ayant pour objet de fixer de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2025, soit et est adopté, ce qui suit, à savoir:

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 2 REMPLACEMENT**

Le présent règlement remplace le règlement #24-01.

#### **ARTICLE 3 FIXATION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES**

##### **Taux des catégories d'immeubles fixés à :**

- 0,75\$ du 100\$ d'évaluation foncière – résiduelle (taux de base)
- 0,75\$ du 100\$ d'évaluation foncière – terrains vagues
- 0,75\$ du 100\$ d'évaluation foncière – 6 logements ou plus
- 1,20\$ du 100\$ d'évaluation foncière – non résidentiels
- 1,50\$ du 100\$ d'évaluation foncière – industriels
- 0,75\$ du 100\$ d'évaluation foncière – agricole
- 0,75\$ du 100\$ d'évaluation foncière – forestier

**ARTICLE 4                    FIXATION DES TAUX DE TAXES SPÉCIALES**

**Spéciale Aqueduc et Égout** (côte des Teams) – **locale**  
0,09\$ du 100\$ d'évaluation foncière

**Spéciale Aqueduc et Égout** (rue Principale Sud) – **locale**  
0,05\$ du 100\$ d'évaluation foncière.

**ARTICLE 5                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\_\_\_\_\_  
mairesse

\_\_\_\_\_  
directeur général et  
greffier-trésorier

***ACCEPTÉ***

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement le 2 décembre 2024

Adoption du règlement le 16 décembre 2024

Avis public d'entrée en vigueur le 19 décembre 2024